

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460-9**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, a adopté le Règlement 460-9 modifiant le règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'amender les annexes B et G et afin d'abroger et remplacer l'annexe H intégrant de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit;

**QUE** l'objet de ce Règlement est d'intégrer de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit sur le boulevard Dormicour;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis;

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 DÉCEMBRE 2024**

Christine Ménard, directrice générale et assistante-greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 23 décembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, directrice générale  
Assistante-greffière